
Rapport «Orientation future de la politique agricole » en réponse aux postulats 20.3931 et 21.3015)



Christian Hofer, OFAG, 23 juin 2022



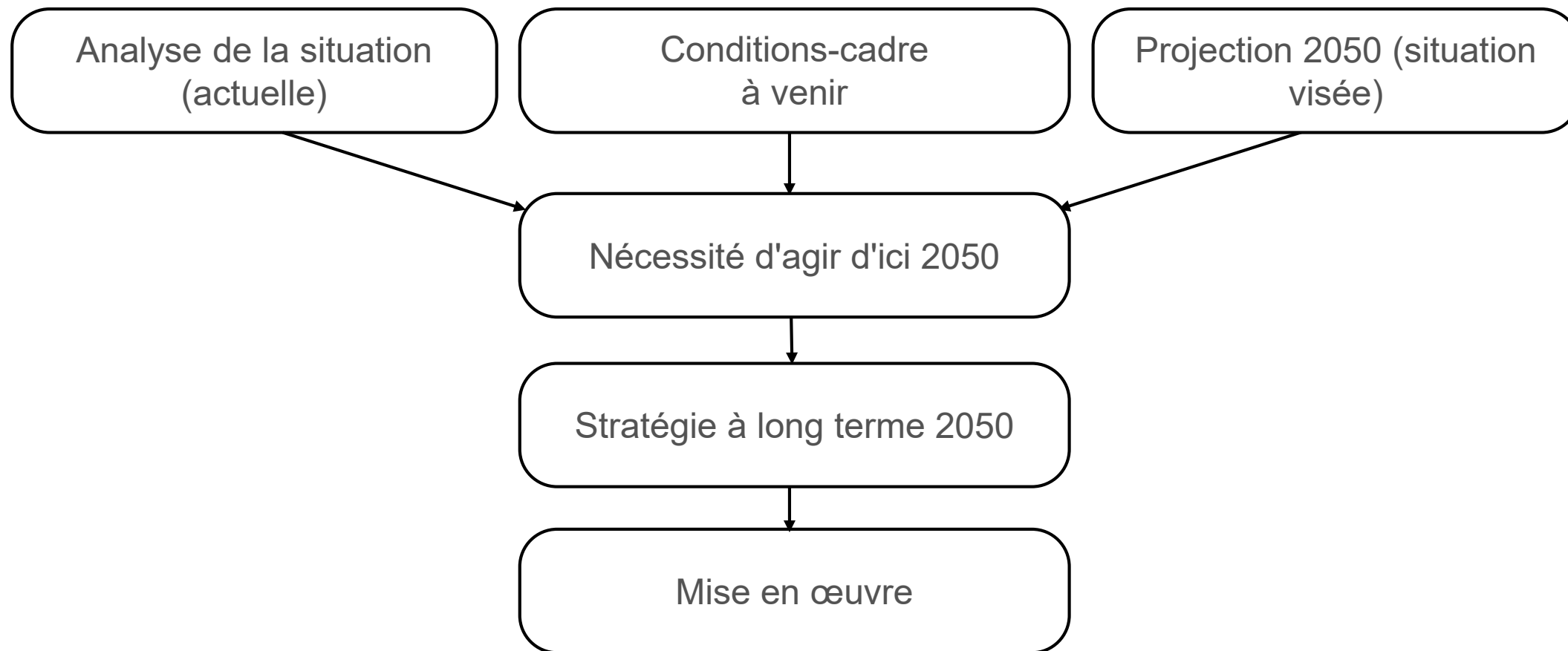
Mandat des postulats 20.3931 et 21.3015

Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement, **d'ici la fin du premier semestre 2022 au plus tard, un rapport consacré à l'orientation future de la politique agricole.** Les aspects suivants doivent être approfondis:

1. Mesures visant au maintien du taux d'autosuffisance
2. Transformation de la politique agricole en une politique globale visant à promouvoir l'alimentation saine et la production durable de denrées alimentaires
3. Fermeture du cycles des éléments fertilisants sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur (consommation comprise)
4. Réduction de la complexité, allègement de la charge administrative et réduction de la bureaucratie aux échelons fédéral et cantonal
5. Mise en place d'un cadre à même de garantir aux acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire une liberté entrepreneuriale ainsi que des perspectives économiques.
6. Réduction des distorsions de concurrence entre la production indigène et les importations
7. Promotion et soutien de la vente directe et des circuits courts
8. Mesures contre le gaspillage alimentaire



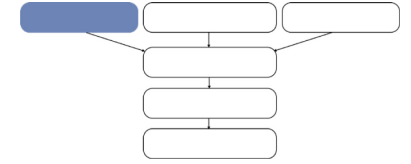
Partie B: Future stratégie





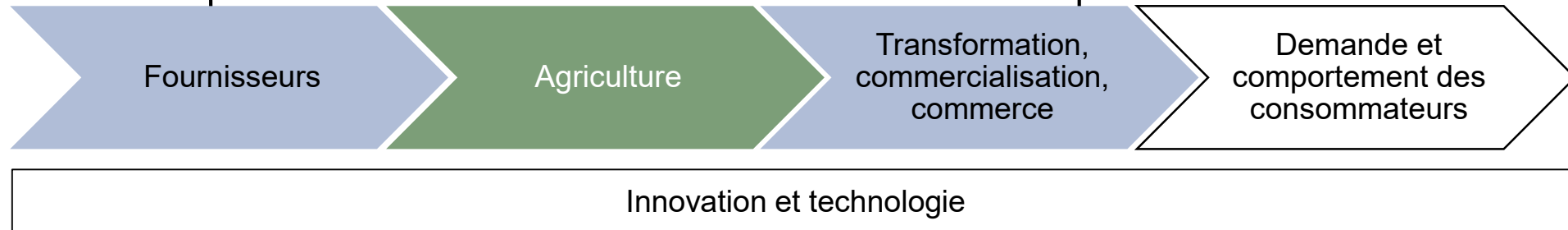
Analyse de la situation

Champs thématiques



Secteurs situés en amont et en aval

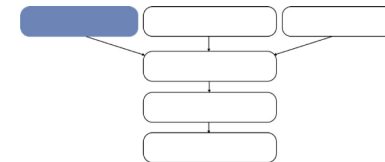
- Très innovants, misent sur les nouvelles tendances
- Se fixent parfois des objectifs de durabilité élevés
- Concentration et asymétrie importantes des marchés
- Gaspillage alimentaire élevé





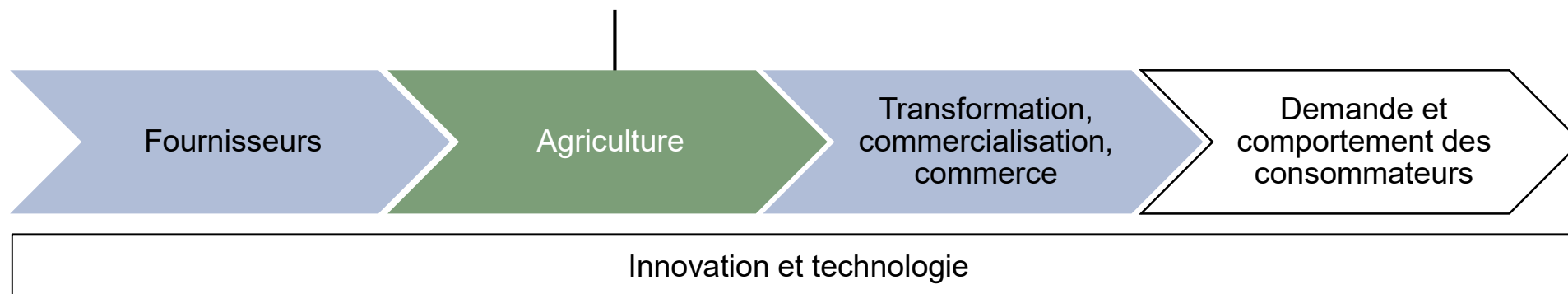
Analyse de la situation

Champs thématiques



Agriculture:

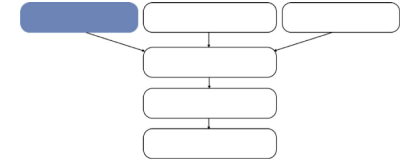
- Taux d'autosuffisance élevé pour les produits animaux, moindre pour les produits végétaux
- Progrès écologiques, mais grands défis concernant les éléments fertilisants, les PPh, la biodiversité, les GES
- Bases de production sous pression
- Hausse du revenu, mais grande pression sur les prix





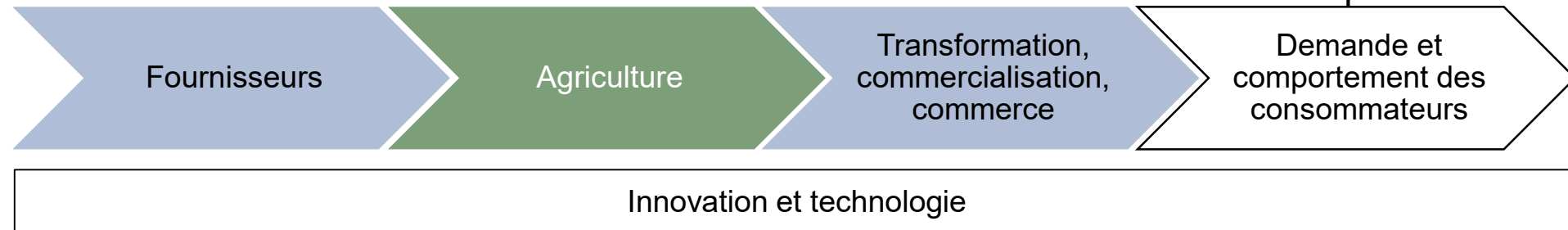
Analyse de la situation

Champs thématiques



Demande et comportement des consommateurs :

- Haute sécurité alimentaire, grand choix de produits, prix abordables
- Alimentation non équilibrée selon la pyramide alimentaire
- Le comportement d'achat influe sur la filière alimentaire
- Gaspillage alimentaire élevé

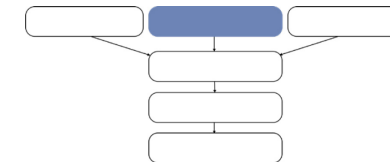


Innovation et technologie:

- Augmentation de la productivité du travail, notamment grâce à l'utilisation des progrès technologiques
- Rôle important de la recherche, de la formation et de la vulgarisation
- Potentiel élevé de la numérisation

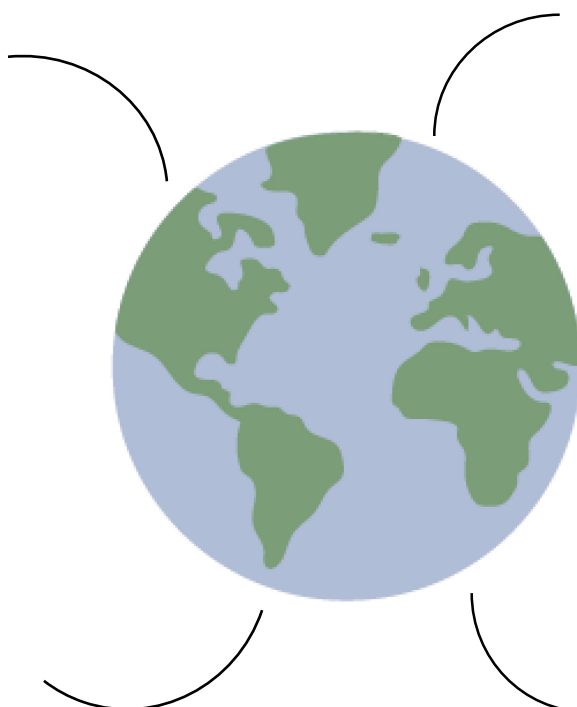


Conditions-cadre à venir



Nouvelles technologies et transition numérique à tous les échelons

La pression sur les bases de production augmente, le changement climatique influence les systèmes de production



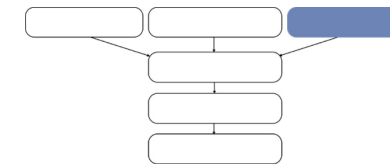
La population et la prospérité continuent d'augmenter à l'échelle mondiale

L'offre et la demande augmentent, les prix baissent légèrement sur les marchés mondiaux en termes réels et la volatilité s'accroît

La mondialisation a ses limites, la régionalisation des chaînes de création de valeur internationales est observable



Projection 2050



1 Production nationale

- Portefeuille de production diversifié et taux d'autosuffisance net de plus de la moitié

2 Création de valeur

- La productivité du travail a augmenté de 50 % par rapport à 2020

3 Climat

- Réduction des émissions de GES de la production d'au moins 40 % par rapport à 1990, réduction des émissions de GES de la consommation d'au moins 2/3 par rapport à 2020

4 Nouvelles technologies

- Leader international dans les technologies respectueuses de l'environnement et des ressources

5 Gaspillage alimentaire

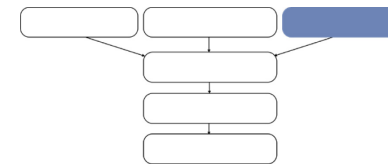
- Réduire de 3/4 les pertes de denrées alimentaires tout au long de la chaîne de création de valeur par rapport à 2020

6 Alimentation

- Une alimentation à la fois saine, équilibrée et durable, conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse



Vision 2050



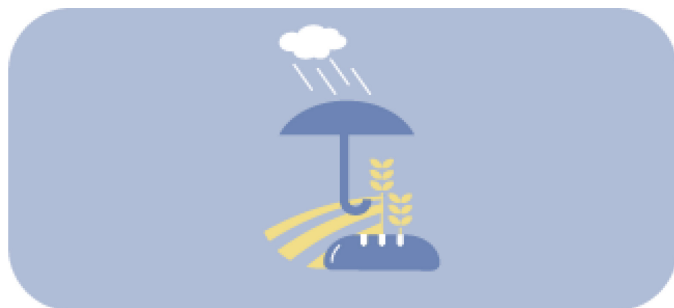
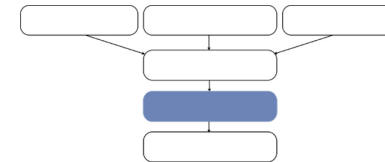
Vision 2050

La sécurité alimentaire grâce au développement durable, de la production à la consommation



Stratégie à long terme

Lignes stratégiques



Assurer la résilience de l'approvisionnement alimentaire

- Préserver les bases de production
- Anticiper les effets du changement climatique
- Assurer la stabilité des chaînes de livraison



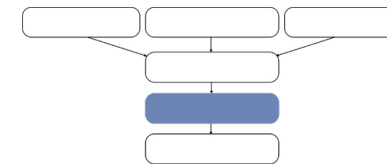
Encourager une production de denrées alimentaires respectueuse du climat, de l'environnement et des animaux

- Renforcer la protection du climat et les énergies renouvelables
- Réduire au maximum les pertes d'éléments fertilisants et les risques des PPh
- Encourager la biodiversité
- Améliorer le bien-être et la santé des animaux



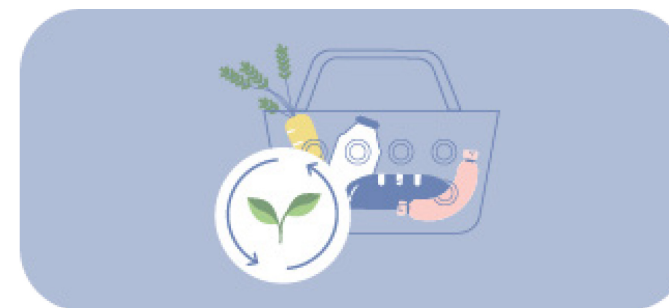
Stratégie à long terme

Lignes stratégiques



Renforcer une création de valeur durable

- Améliorer la compétitivité
- Anticiper les changements du côté de la demande
- Viser une répartition équitable de la valeur créée
- Réduire la complexité de la politique agricole

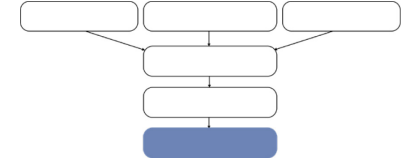


Favoriser une consommation durable et saine

- Faciliter le choix de produits durables
- Soutenir des habitudes alimentaires saines
- Réduire le gaspillage alimentaire



Mise en œuvre en trois étapes



à court terme

2023

I. Initiative parlementaire 19.475

➤ Point central :
Réduction de l'empreinte écologique

à moyen terme

2025

II. Politique agricole 2022+

➤ Point central :
Amélioration des conditions-cadre économiques et sociales

à long terme

à partir de 2030

III. Future politique pour une agriculture et un secteur agroalimentaire durables

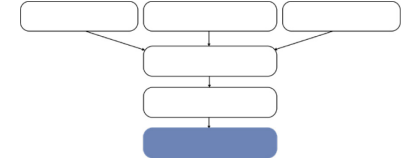
➤ Point central :
Système alimentaire global
Responsabilité des filières et conventions d'objectifs volontaires

Commerce durable



Mise en œuvre en trois étapes

1re étape: mettre en œuvre de manière cohérente l'initiative parlementaire 19.475

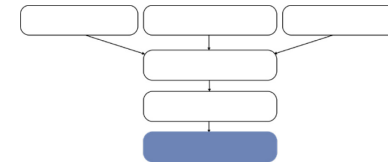


- ✓ **Trajectoire de réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants**
 - Moins d'atteintes à l'environnement
- ✓ **Obligation de communiquer les engrais, les aliments concentrés et les produits phytosanitaires**
 - Plus de transparence dans l'utilisation d'intrants ayant un impact sur l'environnement
- ✓ **Incitations étatiques ciblées**
 - Les acteurs privés bénéficient de meilleures conditions-cadre
- ✓ **Complément par des mesures volontaires de la branche**
 - Davantage d'auto-responsabilité



Mise en œuvre en trois étapes

2e étape: délibérer sur la politique agricole 2022+ (I)



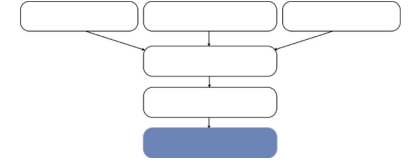
Le Conseil fédéral recommande de mettre en œuvre la PA22+ dans son principe - les mesures importantes sont :

- ✓ Promotion de l'innovation, soutien à la numérisation, extension des mesures LAgr à l'aquaculture, aux algues, aux insectes et à d'autres organismes vivants
- ✓ Réseaux de compétence et d'innovation
- ✓ Réduction temporaire des primes d'assurance récolte
- ✓ Optimisation et compléments ponctuels aux améliorations structurelles
- ✓ Focalisation des paiements directs sur les principales modifications:
 - Renforcement de la couverture sociale
 - Adaptation des contributions à la biodiversité
 - Regroupement des contributions à la qualité du paysage et des contributions pour la mise en réseau
 - Suppression des contributions à l'utilisation efficace des ressources
 - Contributions au système de production axées sur les résultats



Mise en œuvre en trois étapes

2e étape: délibérer sur la politique agricole 2022+ (II)



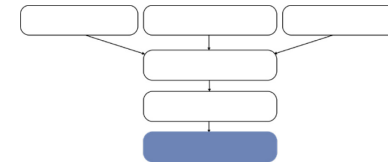
Le Conseil fédéral recommande à ce stade les adaptations suivantes :

- ✘ Pas d'autres modifications des paiements directs:
 - Paiements directs pour personnes morales
 - Adaptation dans le domaine des PER (notamment PER régionalisés et intégration des prescriptions sur la protection de eaux)
 - Modification des limites de contributions
 - Adaptation des contributions au paysage cultivé, des contributions à la sécurité de l'approvisionnement et des contributions de transition
 - Introduction de contributions au système de production pour la santé des animaux
- ✘ Pas de baisse de la limite d'UGBF dans la loi sur la protection des eaux
- ✘ Découplage des modifications touchant au droit foncier rural (LDFR) de la PA22+



Mise en œuvre en trois étapes

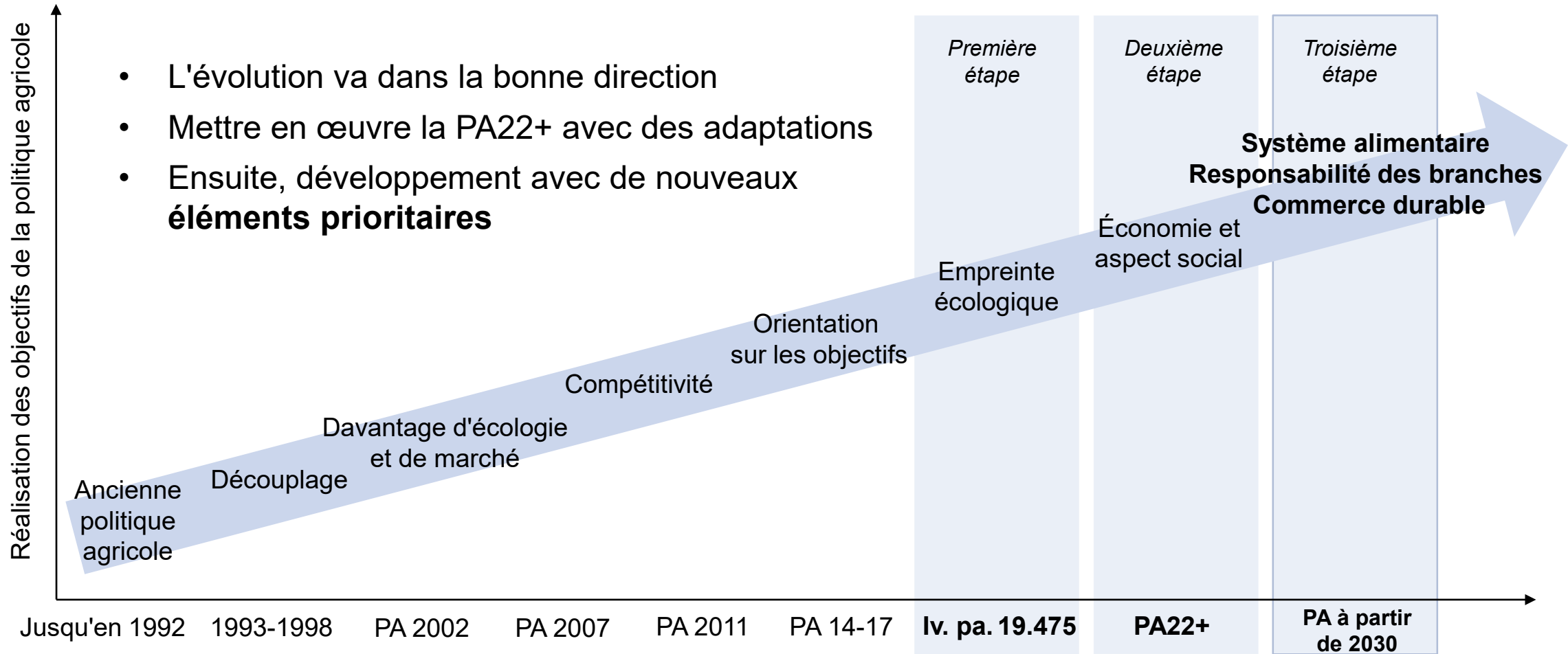
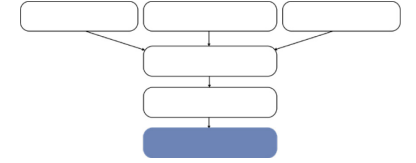
3e étape: Concevoir la politique future (I)



- ✓ **Prochaine étape de la politique agricole avec la période budgétaire 2030-2033**
 - Les acteurs de la branche ont le temps de mettre en œuvre des mesures pour atteindre les objectifs
- ✓ **Le Conseil fédéral établira un bilan intermédiaire sur la réalisation des objectifs dans le cadre de la consultation PA30+ pendant la période 2025/2026**
 - Le rapport de postulat met en évidence les mesures possibles pour la future politique
 - Le contenu et l'étendue de la PA30+ dépend des engagements privés
 - Mettre en œuvre en priorité des mesures présentant une profondeur de réglementation faible à moyenne



Conclusions



Merci de votre attention !

